

AFFAIRE No 44 - MAJORATION DES PRIX DE CESSION DES PARCELLES INVEN-  
DUES SUR LA ZONE D'ACTIVITES DE LA Z.A.C. DE MOUFIA

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Afin d'éviter de faire supporter à la zone d'activités de la Z.A.C. de Moufia des charges financières trop importantes du fait de l'allongement de la procédure de commercialisation, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen une proposition de majoration des prix de cession des parcelles invendues de cette zone.

Pour mémoire, je vous rappelle que la grille de prix appliquée à la zone d'activités de Moufia est fixée en fonction de la superficie cédée et du nombre d'emplois créés par l'acquéreur ; cette formule permet d'offrir les conditions les plus avantageuses aux artisans ou industriels créant le plus d'emplois sur la surface la plus restreinte.

En conséquence, je vous propose la nouvelle grille de prix suivante :

	E m p l o i s      c r é é s		
	1 à 5	6 à 10	11 et +
<u>Superficie inférieure</u> <u>à 1 000 m<sup>2</sup></u>			
- Vente	156 F/m <sup>2</sup>	132 F	108 F
- Bail à construction (tarif par m <sup>2</sup> par an)	30,50 F	26 F	21 F
<u>Superficie supérieure</u> <u>à 1 000 m<sup>2</sup> et inférieure</u> <u>à 2 500 m<sup>2</sup></u>			
- Vente	181 F/m <sup>2</sup>	156 F	132 F
- Bail à construction	34,50 F	30,50 F	26 F
<u>Superficie supérieure</u> <u>à 2 500 m<sup>2</sup></u>			
- Vente	203 F/m <sup>2</sup>	181 F	156 F
- Bail à construction	39,50 F	34,50 F	30,50 F

Je vous précise que le niveau des prix pratiqués est la combinaison du souci de réduire le déficit d'aménagement des Z.A.C. et de la volonté de continuer à proposer un prix d'achat ou de location des parcelles acceptable pour les preneurs.

Je mets cette affaire aux voix.

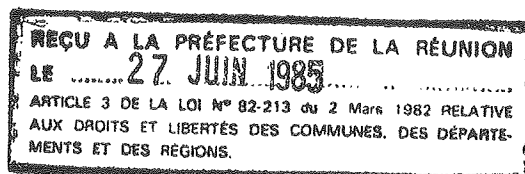
-----  
Le maire donne lecture des avis des Commissions.

Les Commissions des Affaires Economiques et des Finances sont favorables.

Ces prix restent compatibles avec la volonté municipale d'attirer sur son territoire le maximum d'activités économiques.

-----  
Décision du Conseil Municipal

Le rapport et les avis des Commissions sont adoptés à l'UNANIMITE.



000170

Monsieur DE LA HOGUE revient dans la salle (19 H 40).

LE MAIRE : Il ne s'agit pas ici de parcelles qu'on n'a pas pu vendre. Ce sont les parcelles qui restent.

Vous avez ici la nouvelle grille des prix établie en fonction des superficies et du nombre d'emplois créés. Ces deux données font baisser les prix de cession.

Je mets cette affaire aux voix.

Le rapport et les avis des Commissions sont adoptés à l'UNANIMITE.

---o-o-oOo-o-o---